



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20111213-131211-3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 20/12/2011  
Publication : 20/12/2011

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Pour "Unité Comptable"  
par délégation

Séance ordinaire du 13 Décembre 2011

**DOSSIER N° 3 :**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS**  
**BUDGETAIRES 2012**

**Nombre de Conseillers**  
**en exercice : 35**

**Membres présents : 32**

**Absent : 0**

**Excusés : 3**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Décembre 2011

**Présents :** M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration :** MME SOULAT (à M. JALABERT), MME MACERON-CAZENAVE (à M. VALMIER), MME DESON (à M. ASSERAY)

**Absent :**

**Secrétaire :** MME COSSECQ

**DOSSIER N° 3 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012**

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8* ».

Ce débat a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget à venir et constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

La présente note de synthèse est accompagnée d'un rapport détaillé permettant aux conseillers municipaux d'être informés des orientations budgétaires pour l'année 2012.

SOMMAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour les budgets à venir.

○ **L'environnement économique au niveau national et les perspectives pour 2012**

- A - Les perspectives économiques en 2012
- B - Les prévisions pour les finances publiques en 2012 et à l'horizon 2015
- C - Le budget de l'Etat en 2012
- D - Les principales mesures en discussion concernant les collectivités locales

○ **Une réactualisation des données de cadrage du mandat**

- A – Rétrospective de la gestion municipale jusqu'en 2011
- B – Projection pour les prochaines années, 2012-2016

○ **Le projet de Budget Primitif pour 2012**

- A - L'environnement fiscal et financier de la Commune
- B - les exigences d'une démarche Agenda 21
- C - La section de fonctionnement
- D - La section d'investissement

○ **Conclusion**

**1- L'environnement économique au niveau national et les perspectives pour 2012**

- A - Les perspectives économiques en 2012
- B - Les prévisions pour les finances publiques en 2012 et à l'horizon 2015
- C - Le budget de l'Etat en 2012
- D - Les principales mesures en discussion concernant les collectivités locales

Préambule :

Le projet de loi de finances 2012 a été présenté, dans sa version initiale, en conseil des ministres le 28 septembre 2011. Ainsi, il sera traité ici de cette version. Ce projet de loi de finances (PLF) est

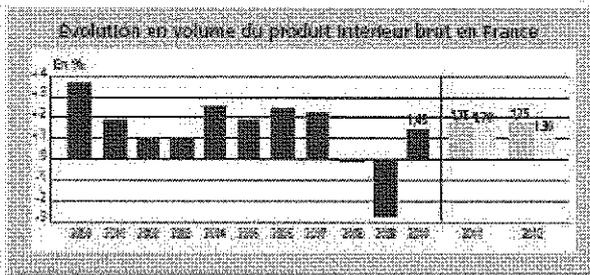
examiné depuis le 18 octobre 2011 par le Parlement. Il est donc susceptible d'être modifié et ne devrait être définitif que fin décembre 2011. Il confirme la loi de programmation 2011-2014 des finances publiques, en confirmant le gel des dotations de l'État aux collectivités locales.

## A - Les perspectives économiques en 2012

### I - Produit intérieur brut

Évolution annuelle

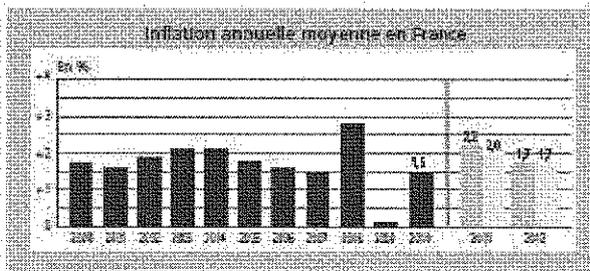
En France, la progression du PIB est nulle au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011. D'après l'Insee, un rebond léger et de courte durée serait observable au 3<sup>ème</sup> trimestre, permettant d'atteindre une croissance annuelle de 1,7 % pour l'année 2011 selon le consensus des économistes, en légère accélération par rapport à 2010 (+ 1,5 %). En 2012, le taux de croissance du PIB s'établirait à + 1,3 %. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de 0,0 % à + 2,5 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance. L'investissement pourrait être affecté, dans une certaine mesure, par un durcissement des conditions d'accès au crédit et, la consommation des ménages, par les effets des mesures d'austérité.



### II - Inflation

Évolution annuelle de l'inflation

En France, les prix à la consommation connaîtraient une progression de 2,0 % en 2011, après + 1,5 % en 2010. Cette reprise de l'inflation, qui conserverait toutefois des proportions modestes, est principalement imputable à la hausse des prix alimentaires, elle-même en partie compensée par un repli du prix de l'énergie. En 2012, l'inflation connaîtrait un reflux et s'établirait à + 1,7 %.



Source : Dexia, d'après les données du PLF pour 2012 au 28 septembre 2011

### V - Taux d'intérêt

Après un début d'année 2011 encourageant pour la croissance, l'environnement global et les conditions de marché ont beaucoup évolué. Le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse ses perspectives de croissance pour la zone Euro à 1,6 % pour 2011 et 1,3 % pour 2012.

La récente détérioration de la situation économique a forcé la Banque Centrale Européenne (BCE) à changer notablement de stratégie. Au printemps dernier, elle avait commencé à relever ses taux, mais aujourd'hui, elle se dit soucieuse de ne pas pénaliser la croissance et reconnaît que les pressions inflationnistes se sont atténuées. L'inflation dans la zone euro est attendue autour de 2,8 % pour 2011.

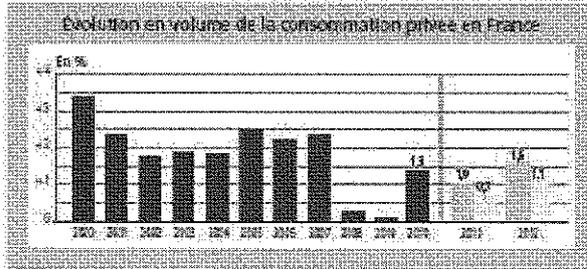
Les récents développements économiques plaident en faveur d'une baisse des taux d'intérêt afin de relancer l'activité. Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce que la BCE abaisse son taux directeur dans les prochains mois et à des taux courts qui devraient rester bas sur 2012.

## B - Les prévisions pour les finances publiques en 2012 et à l'horizon 2015

### III - Consommation privée

Évolution annuelle de la consommation privée

La consommation des ménages français accélérerait légèrement en 2012 (+ 1,1 % selon le consensus des économistes, après + 0,7 % en 2011), notamment sous l'effet du repli de l'inflation. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi et à l'impact des mesures d'austérité budgétaire.

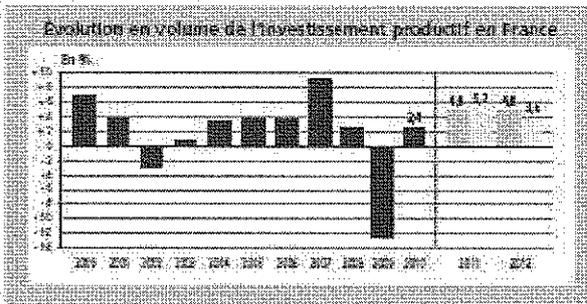


### IV - Investissement productif

Évolution annuelle de l'investissement productif

Après la reprise observée en 2011 (+ 5,2 %), l'investissement productif pourrait se tasser en 2012 (+ 3,6 %) dans un contexte de fortes incertitudes sur les perspectives d'activité et les conditions d'accès au crédit.

L'investissement productif étant par nature une composante volatile, les prévisions oscillent entre + 1,1 % pour les plus pessimistes, à + 6,9 % pour les plus optimistes.



■ Insee (2009-2010)  
 ■ Prévisions du gouvernement (2011-2012)  
 ■ Prévisions du consensus des économistes - Centre de Prédiction de l'Expansion (2011-2012)

## La dépense publique

L'action de maîtrise de la dépense concerne l'ensemble des administrations publiques. Cet effort de réduction s'appuie sur les décisions et réformes engagées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), mais également sur les mesures transversales d'économies relatives aux crédits de fonctionnement et d'intervention des ministères.

**Les administrations publiques locales sont également mises à contribution avec le gel en valeur (et donc un repli en volume) des concours de l'État en 2011 et 2012** qui permet de réaliser près d'un milliard d'euros d'économies chaque année. La dépense publique progresserait de manière limitée en 2011 et 2012 (respectivement + 0,7 % et + 0,9 % en volume, après + 0,6 % en 2010).

**Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales resterait stable à 6,1 %**, reflétant une faible croissance spontanée de leurs recettes, associée à une hausse modérée des taux des impôts directs locaux votés par les collectivités locales.

### C - Le budget de l'Etat en 2012

#### I – Le budget de l'Etat

Le budget de l'État est composé :

- **du budget général** qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'État à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses ;
- **des comptes spéciaux** qui retracent les dépenses et les recettes de l'État entre lesquelles il est établi un lien (comptes d'affectation spéciale, de concours financiers, de commerce, d'opérations monétaires) ;
- **des budgets annexes** qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'État dont l'activité tend essentiellement à produire des biens et des services donnant lieu à paiement (contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative).

#### **a) Recettes du budget général**

Les recettes totales hors emprunts du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'élèvent à 288,8 milliards d'euros en 2012.

Elles sont principalement constituées des recettes fiscales nettes, d'un montant de 273,1 milliards d'euros. Ces dernières augmentent de façon conséquente (+ 7,6 %) sous l'effet conjoint d'une reprise de la croissance économique, de l'instauration de nouvelles taxes et de la suppression de « niches fiscales ».

#### **b) La norme d'évolution des dépenses du budget général**

Pour la deuxième année consécutive, le budget de l'État a été construit selon une hypothèse de double encadrement de l'évolution des dépenses.

À la norme « zéro volume » (évolution égale au maximum à l'inflation, soit + 1,7 %), qui s'applique à l'ensemble constitué des dépenses du budget général et des prélèvements sur recettes, s'ajoute une norme « zéro valeur » (0 % d'évolution) applicable au périmètre total, déduction faite de la charge de la dette et des pensions.

| Exécution 2011  | PLF 2011     | PLF 2012<br>provisoire<br>comparable | Évolution<br>2012<br>comparé à<br>PLF 2011<br>(%) | PLF 2012<br>structure<br>milliards |
|---|--------------|--------------------------------------|---|------------------------------------|
| <b>DEPENSES ENTRANT DANS LA NORME "0 % VOLUME" (inflation: + 1,7 %)</b> |              |                                      |   |                                    |
| Depenses nettes du budget général                                       | 286,4        | 291,6                                | + 1,8   | 291,7                              |
| - dont dépenses de personnel<br>(hors pensions)                         | 81,1         | 81,0                                 | - 0,1   | 80,6                               |
| - dont pensions (1)   | 36,0         | 37,9                                 | + 5,3   | 37,7                               |
| - dont charges de la dette (2)  | 45,4         | 48,8                                 | + 7,5   | 48,8                               |
| - autres dépenses du budget général                                     | 123,9        | 123,9                                | 0,0   | 124,7                              |
| Prélèvements sur recettes (PSR)<br>hors impact réforme TP               | 70,6         | 70,8                                 | + 0,3   | 70,8                               |
| - PSR Collectivités locales<br>hors impact réforme TP                   | 52,4         | 51,9                                 | - 1,0   | 51,9                               |
| - PSR Union européenne  | 18,2         | 18,9                                 | + 3,8   | 18,9                               |
| <b>Total des dépenses (3)</b>   | <b>357,0</b> | <b>362,3</b>                         | <b>+ 1,5</b>                                      | <b>362,5</b>                       |
| <b>DEPENSES ENTRANT DANS LA NORME "0 % VALEUR"</b>                      |              |                                      |   |                                    |
| Total des dépenses hors dette<br>et pensions (=3-2-1)                   | 275,6        | 275,6                                | 0,0   | 276,1                              |
| <b>DEPENSES HORS NORME</b>  |              |                                      |   |                                    |
| Impact de la réforme TP sur<br>les PSR des collectivités locales        | 2,9          | 3,4                                  | -   | 3,4                                |
| <b>&gt;&gt; Total des dépenses</b>                                      | <b>360,0</b> | <b>365,7</b>                         | <b>+ 1,6</b>                                      | <b>366,0</b>                       |

### c- Solde budgétaire de l'État

Le déficit de l'État pour 2012 est évalué à 81,8 milliards d'euros, en amélioration de 13,7 milliards d'euros par rapport à l'exécution prévisionnelle 2011 (- 95,5 milliards d'euros).

| En milliards d'euros                                 | PLF<br>2011   | Provisoire<br>provisoire 2012 | PLF<br>2012   |
|--|---------------|-------------------------------|---------------|
| <b>&gt;&gt; Recettes totales nettes</b>              | <b>271,8</b>  | <b>270,0</b>                  | <b>288,8</b>  |
| <b>&gt;&gt; Dépenses totales nettes</b>              | <b>360,0</b>  | <b>361,9</b>                  | <b>366,0</b>  |
| <b>Solde</b>   | <b>- 88,2</b> | <b>- 91,9</b>                 | <b>- 77,2</b> |
| Solde des comptes spéciaux et des<br>budgets annexes | - 3,4         | - 3,7                         | - 4,6         |
| <b>SOLDE DE L'ÉTAT</b>                               | <b>- 91,6</b> | <b>- 95,5</b>                 | <b>- 81,8</b> |

## II – Les principales missions concernant les collectivités locales

- **La mission « Relations avec les collectivités territoriales »**, d'un montant de 2,5 milliards d'euros en 2012, regroupe les dotations budgétaires (hors PSR) aux collectivités territoriales gérées par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration. Elle a pour objectif de compenser les transferts de compétences opérés dans le cadre de la décentralisation (dotation générale de décentralisation), d'accompagner l'effort d'investissement des collectivités locales (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation globale d'équipement), de renforcer la péréquation (dotation de développement urbain) et d'aider les collectivités confrontées à des circonstances particulières via des aides exceptionnelles.

- **La mission « Remboursements et dégrèvements »**, d'un montant de 84,9 milliards d'euros, regroupe les crédits correspondant aux dégrèvements d'impôts d'État (74,6 milliards d'euros) et d'impôts locaux (10,3 milliards d'euros).

D - Les principales mesures en discussion concernant les collectivités locales (Toutes les principales mesures décrites ci-après sont encore provisoires, le texte de loi définitif devrait être publié fin décembre 2011)

En ce qui concerne les dotations, la mesure la plus importante inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2012 intéressant les collectivités locales porte sur la reconduction de la stabilisation en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Ce gel traduit la contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics. Par ailleurs, la définition d'un nouveau panier de ressources, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, impose d'adapter les modalités de répartition des dotations, notamment afin de maîtriser l'évolution des attributions individuelles.

Côté recettes fiscales, la principale disposition du PLF pour 2012 est celle précisant les modalités de fonctionnement du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales

## **I – Les concours financiers de l'Etat**

### **a) Stabilisation des concours financiers**

On retiendra pour l'essentiel une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 0,2%. La principale dotation aux collectivités locales passera ainsi de 41,380 milliards d'euros cette année à 41,469 milliards d'euros l'année prochaine.

Dans un contexte de gel de l'enveloppe normée, cette progression sera alimentée principalement par deux moyens. D'abord, comme cette année, la part garantie de la dotation forfaitaire des communes les plus riches sera écartée. 140 millions d'euros seront ainsi disponibles (contre 120 millions cette année). Ensuite, la dotation de compensation de la part salaire qui représente une ressource très importante des intercommunalités, sera réduite de 1,5%. La mesure générera un produit de 100 millions d'euros.

Il faut toutefois noter que l'augmentation de 0,2% de la DGF correspond en réalité à une baisse de la dotation. En effet, la hausse de 0,2% représente une hausse de 77 millions d'euros. Or, les effets d'accroissement de la population et du développement de la coopération intercommunale représentent déjà une augmentation mécanique de 130 millions d'euros.

### **b) Mesures concernant la péréquation verticale.**

Outre la progression de la DGF, la hausse de la population et les changements liés à l'intercommunalité, ces mesures permettront d'alimenter la progression des dotations de péréquation. La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmentera ainsi de 60 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale de 39 millions d'euros (soit une hausse équivalente des deux dotations de 5%).

On notera que le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) reste en dehors de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat, conformément aux engagements pris l'année dernière par le gouvernement.

## **II – Les mesures fiscales**

### **a) Nouveau mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.**

#### **Création du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)**

Ce dispositif, déjà prévu à l'article 125 de la loi de finances pour 2011, est la principale nouveauté du volet collectivités du projet de loi de finances pour 2012 adopté en Conseil des ministres. Les ressources de ce fonds seront fixées à 250 millions d'euros en 2012, puis augmenteront progressivement pour atteindre en 2015 2% des ressources fiscales du secteur communal, soit 1 milliard d'euros.

#### Un prélèvement stratifié, en fonction de la richesse de la collectivité

Pour ce fonds trois catégories de contributeurs sont définies : les groupements à fiscalité propre, leurs communes membres et, le cas échéant, les communes isolées. Le prélèvement sera effectué en fonction de la richesse de la collectivité, l'indicateur de ressources retenu étant le potentiel financier agrégé composé des ressources fiscales des communes et de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et des dotations forfaitaires des communes. Le prélèvement se fera au niveau de l'ensemble intercommunal en fonction de six groupes démographiques, le seuil de prélèvement sera fixé à 90% du potentiel financier agrégé moyen de la strate. Une fois le prélèvement calculé au niveau de l'EPCI, il sera réparti entre l'établissement et ses communes membres au prorata de leurs ressources fiscales respectives. Un plafonnement des contributions à hauteur de 15% des ressources fiscales sera instauré.

#### 50% de collectivités bénéficiaires

Avec ce dispositif, l'objectif du Gouvernement est que 50% des collectivités soient contributrices et bénéficiaires, un ensemble intercommunal pourra donc à la fois être prélevé et recevoir une

attribution. Les attributions seront déterminées selon un indice synthétique calculé en fonction du potentiel financier agrégé, du revenu par habitant et de la population. La redistribution s'effectuera au niveau du territoire intercommunal : il appartiendra aux EPCI et à leurs communes membres de décider de la répartition de l'attribution qui par défaut se fera proportionnellement à leurs ressources fiscales. Cependant, par accord local à la majorité qualifiée l'EPCI et ses communes membres pourraient décider d'opter pour un système alternatif (par exemple en fonction du coefficient d'intégration fiscale). Autre possibilité, l'EPCI pourra opter à l'unanimité pour une répartition selon des critères librement fixés.

#### **b) Nouvelles mesures de la richesse.**

##### **Réforme des modalités de calcul des indicateurs de ressources des communes, EPCI et des départements**

Le potentiel fiscal est un indicateur utilisé pour comparer les collectivités entre elles en matière de richesse fiscale. Jusqu'à la suppression de la TP, il mesurait le montant qu'aurait perçu une collectivité si elle avait appliqué les taux moyens nationaux à ses propres bases.

A compter de 2012, le potentiel fiscal/financier des communes membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique est majoré de la différence, répartie entre elles au prorata de leur population, entre l'ensemble des ressources du groupement à fiscalité propre versées en compensation de la TP (hors DC RTP -Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et FNGIR -Fonds national de garantie individuelle de ressources, mais y compris dotation de compensation) et la somme des attributions de compensations perçues par ces communes membres.

Les nouvelles modalités de calcul du potentiel fiscal/financier sont intégrées dans le calcul de l'effort fiscal. L'effort fiscal de chaque commune est égal au rapport entre d'une part, le produit des impôts et taxes «ménages» (y compris la part additionnelle à la TFNB) perçus par la commune et l'EPCI sur le territoire de cette commune, et d'autre part, la fraction du potentiel fiscal de la commune relative à la TH, la TFPB, la TFNB et la taxe additionnelle à la TFNB.

#### **C) Les bases de fiscalité locale revalorisées de 1,8%**

Les députés ont décidé de revaloriser pour 2012 de 1,8% les bases des taxes foncières (bâti et non-bâti), soit le montant de l'inflation prévu l'année prochaine.

##### **Supplément d'information sur l'actualité de ces dernières semaines**

**Il faut noter que des informations de dernières heures résultant notamment de l'évolution des relations internationales européennes sont susceptibles de modifier radicalement les équilibres financiers nationaux et, par conséquent d'entraîner pour la commune des modifications substantielles de la trajectoire envisagée.**

- Le projet de loi de finances 2012 confirme donc le gel des dotations d'État, et, à peine présenté, il suscite déjà nombre d'inquiétudes. En effet, suite aux déclarations faites fin août par le Premier Ministre qui avait annoncé que les collectivités locales seraient associées à la recherche d'un milliard d'économies sur le budget de l'État, au vu du texte du projet de loi de finances 2012, les mesures d'économies ne semblent pas encore avoir été définies. Le 18 octobre 2011, Valérie Pécresse, Ministre du Budget, a confirmé que le nouvel effort est proportionnel au poids des crédits des collectivités locales dans le budget de l'État (20%), et qu'il serait donc de l'ordre de 200 millions d'euros. La nature de cet effort demeure inconnue.
- Une inquiétude qui s'ajoute à une autre : Gilles Carrez a annoncé la constitution d'un groupe de travail au sein du comité des finances locales chargé à partir du 8 novembre 2011 d'étudier les conséquences de la réforme de l'intercommunalité sur les dotations de l'État aux collectivités. Et l'enjeu, redouté de bon nombre, est majeur puisque la direction générale des collectivités locales a estimé que la généralisation de l'intercommunalité à tout le territoire, les fusions et l'augmentation de la taille de nombreuses communautés (avec de nouvelles communautés d'agglomération et urbaines) vont mécaniquement accroître le montant des dotations dues par l'État à l'intercommunalité de l'ordre de 400 millions d'euros. Or, l'enveloppe des dotations étant gelée pour la période 2011-2014, le financement de l'intercommunalité risque de conduire à une baisse nécessaire des dotations dévolues aux communautés, voire même aux communes.
- De plus, le quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2011 présenté le 16 novembre en Conseil des Ministres, en particulier pour traduire dans les faits les mesures d'austérité

annoncées le 7 novembre par le Premier Ministre, comporte une nouvelle "clause de revoyure" de la réforme de la fiscalité locale. Les ajustements concernent au premier chef l'intercommunalité. D'autres mesures importantes visent les collectivités locales, s'agissant en particulier du financement de l'archéologie préventive ou de l'électrification rurale.

- Ce collectif budgétaire 2011 prévoit deux rallonges, l'une de 424 millions d'euros pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et l'autre de 219 millions d'euros pour le reliquat de compensation relais versée l'année dernière. Les recettes de taxe professionnelle ont été, en effet, pour l'exercice 2009, plus élevées que prévu.
- Parmi les mesures significatives du plan de retour à l'équilibre des finances publiques présenté par le gouvernement et intéressant les Collectivités Locales, il est important de noter également :
  - Concernant la DGF 2012 pour Le Bouscat, celle-ci selon les simulations effectuées par la CUB à début décembre devrait enregistrée une baisse de 2,30 % soit – 98 862 €.
  - La création du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), entrainera pour la commune une dépense supplémentaire d'environ 30 000 € en 2012 puis plafonné à environ 120 000 € à partir de 2016.
  - la présentation et la publication systématique pour les régions, les départements et les communes de plus de 10 000 habitants d'un rapport annuel sur l'évolution de leurs dépenses (dettes, personnel, interventions et subventions...),
  - la création d'un taux intermédiaire de TVA (7 %) pour l'ensemble des produits anciennement au taux de 5,5% à l'exception des produits de première nécessité (Alimentations -énergie).

## 2- Une réactualisation des données de cadrage du mandat

A – Rétrospective de la gestion municipale jusqu'en 2011

B – Projection pour les prochaines années, 2012-2016

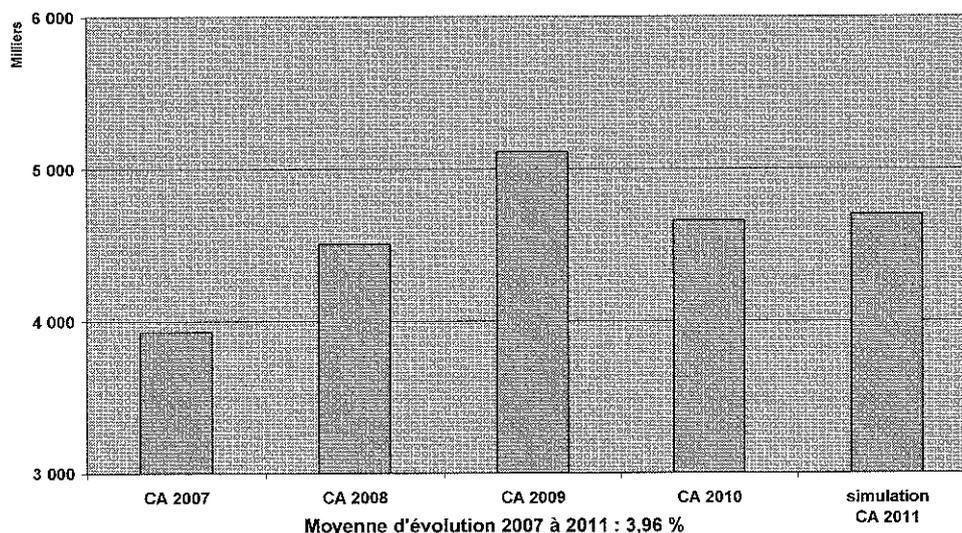
A – Rétrospective de la gestion municipale jusqu'en 2011

Vous trouverez ci-dessous une présentation de l'évolution de nos principaux chapitres de dépenses et de recettes de fonctionnement ainsi qu'une analyse des dépenses d'équipement.

### En fonctionnement

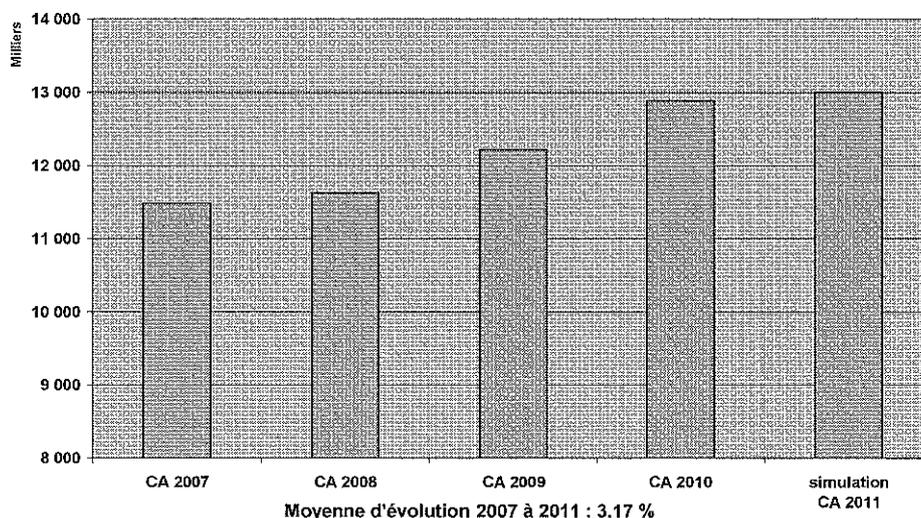
#### Les charges

011- Charges à caractère général en €



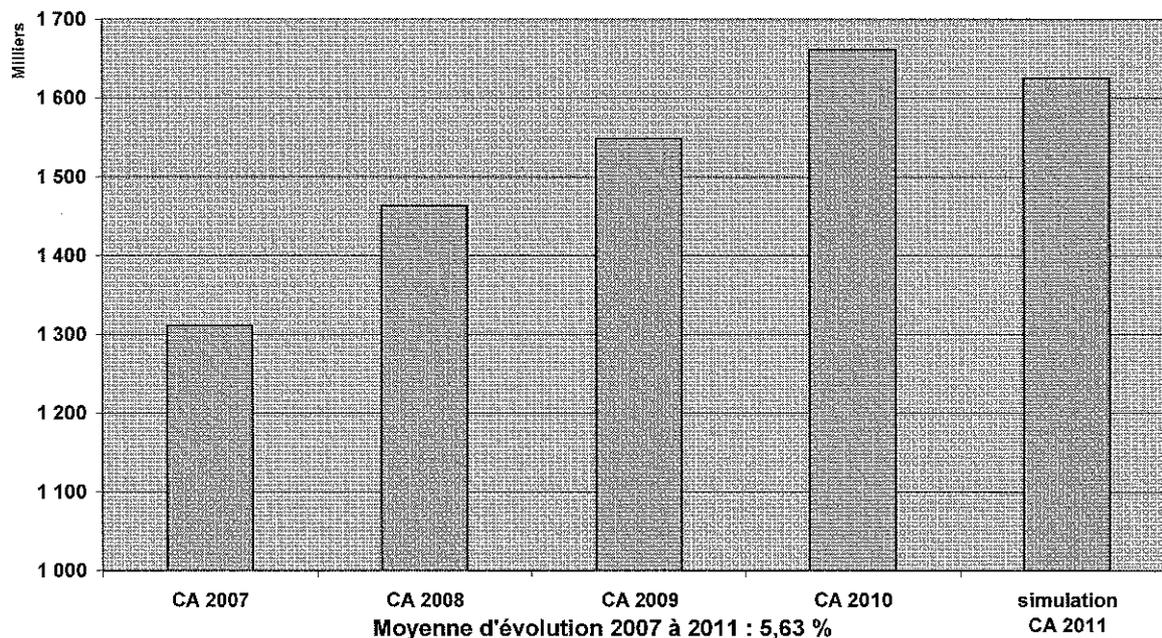
On peut constater, depuis 2007 une progression par effet mécanique de la répercussion des coûts unitaires (essence, gaz ...) mais aussi des effets de comptabilisation. A partir de 2009, la pente dégressive est causée certes par une diminution des coûts unitaires (essence ...) mais essentiellement par la maîtrise de nos consommations (nouveau contrat chauffage, travaux d'isolation des bâtiments etc..).

#### 012- Charges de personnel en €



Il faut constater à compter de 2008 une évolution significative due à la volonté de mettre à niveau les moyens en compétences de la collectivité. Entre 2010 et 2011, l'évolution constatée (inférieure à 1%) est celle qui résulte du GVT<sup>1</sup> et de quelques décalages dans les recrutements de remplacements.

#### 65- Autres charges de gestion courante

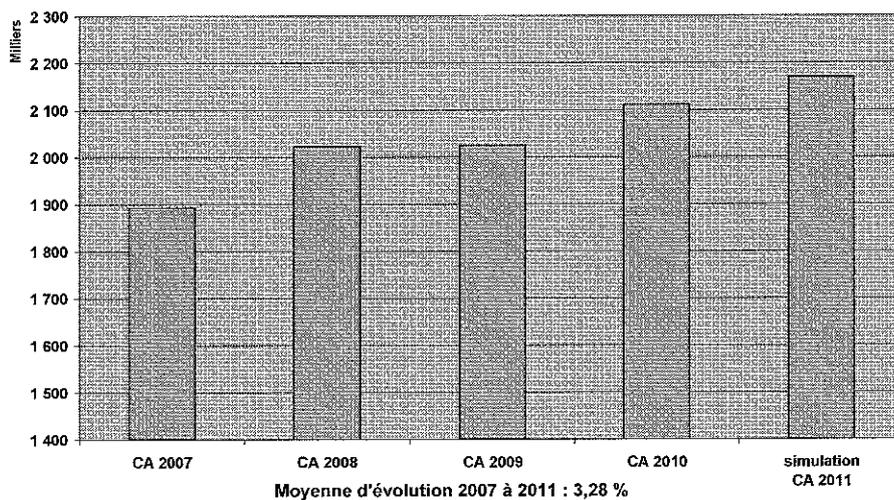


L'évolution de ce chapitre, après neutralisation de la forte hausse de 2010 purement conjoncturelle (syndicats intercommunaux et caisse des écoles...) traduit la montée en puissance des associations porteuses de missions de services publics (Ricochet, L'ABCDEFG, JLN ...). La conjoncture économique conduira certainement à limiter le développement de leurs activités en alignant le niveau des subventions sur la croissance des services en régie.

<sup>1</sup> Glissement – Vieillesse – Technicité (évolution naturelle des grades et des échelons)

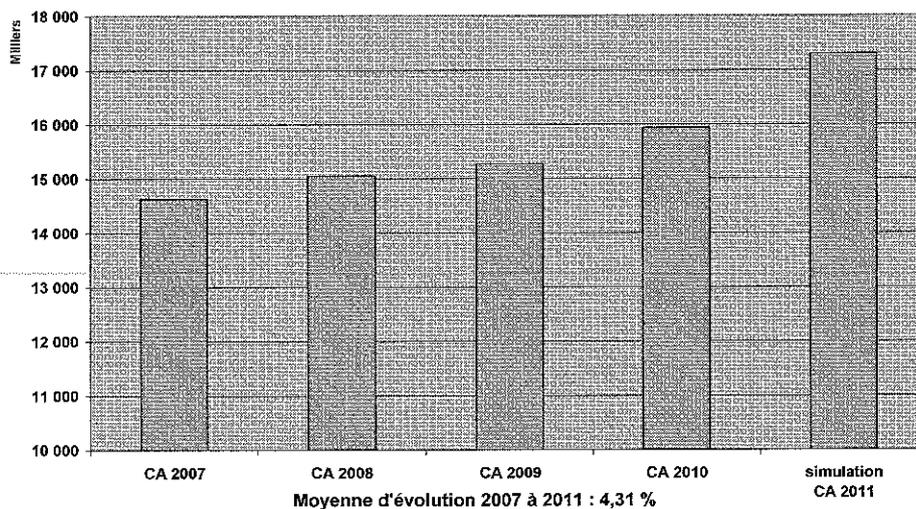
## Les recettes

### 70- Produits des services en €



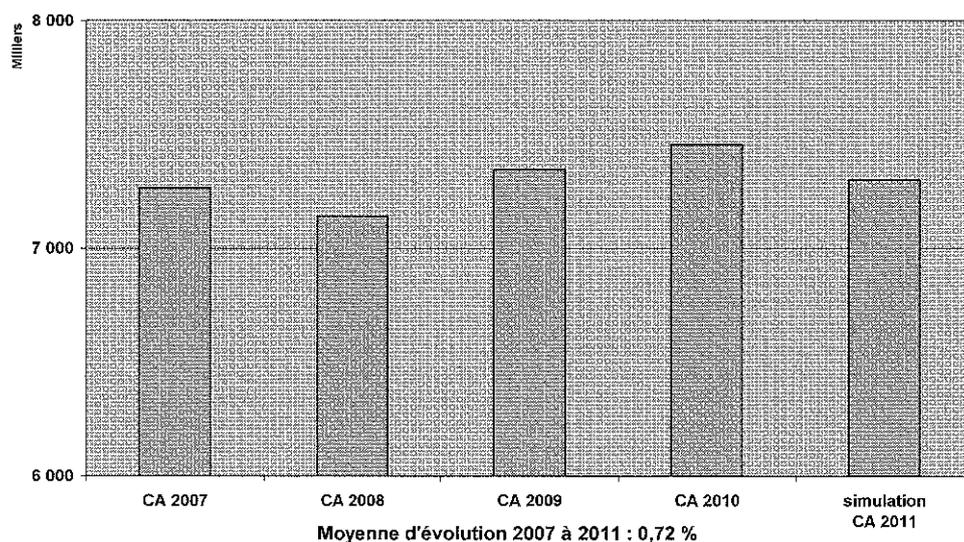
L'évolution des produits des services est relativement faible par comparaison à leurs coûts ce qui doit interroger sur le niveau des services tant en volume qu'en qualité.

### 73- Impôts et taxes en €



Ces évolutions traduisent à la fois la dynamique des bases et les revalorisations annuelles par l'Etat, le CA 2011 permettra d'enregistrer une progression de 9,88 % dont 7,24 % résultant de la décision du conseil municipal d'actualiser les taux de fiscalité locale.

#### 74- Dotations et Subventions en €

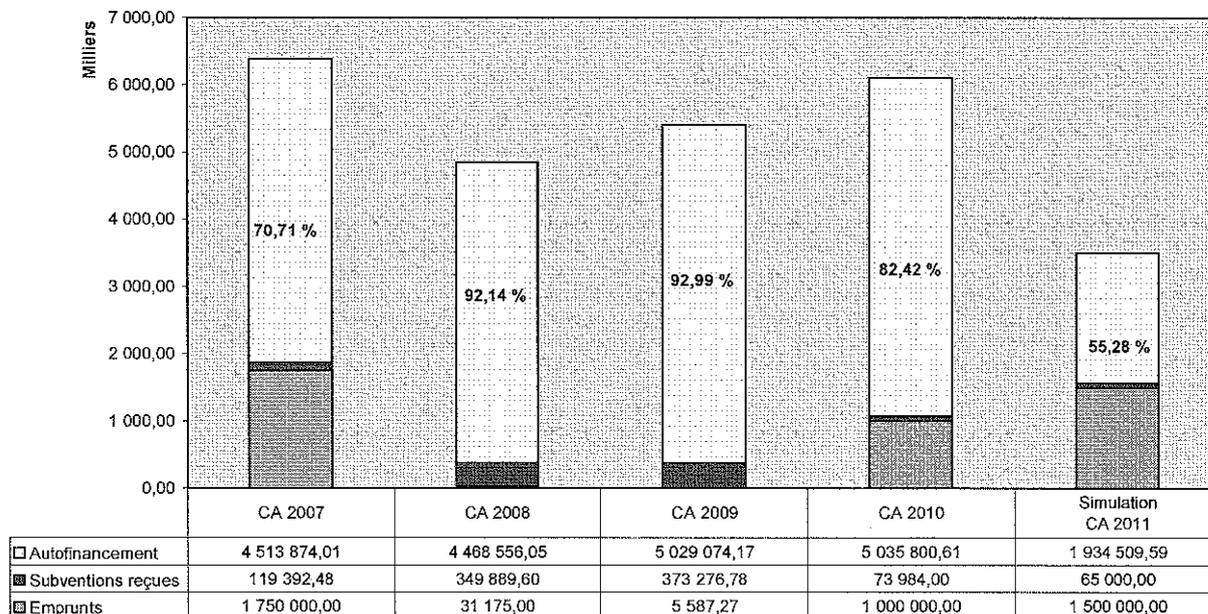


On observera que de 2010 à 2011 les recettes de ce chapitre seront probablement en légère diminution, notamment suite à la baisse de 1,82 % de la DGF en 2011.

#### En investissement

Le tableau ci-dessous retrace l'autofinancement de nos dépenses d'équipements de ces cinq dernières années. En moyenne, sur cinq ans, 78,70 % de nos investissements ont été autofinancés.

% d'autofinancement des dépenses d'équipement de 2007 à 2011



#### Les options nécessaires pour respecter les équilibres vertueux de la gestion municipale

- **Maintenir un taux d'endettement inférieur à celui de la strate** (1 047 €/hab) et au maximum au double de l'actuel (420 €/hab au 1<sup>er</sup> janvier 2012.), soit un encours de la dette inférieur à 20 M€ ce qui correspond à un encours de dette par habitant de 847 €.
- **Stabiliser le niveau des recettes fiscales** à celui déterminé par la dynamique des bases et la revalorisation annuelle décidée par l'Etat.

## B – projection pour les prochaines années, 2012-2016

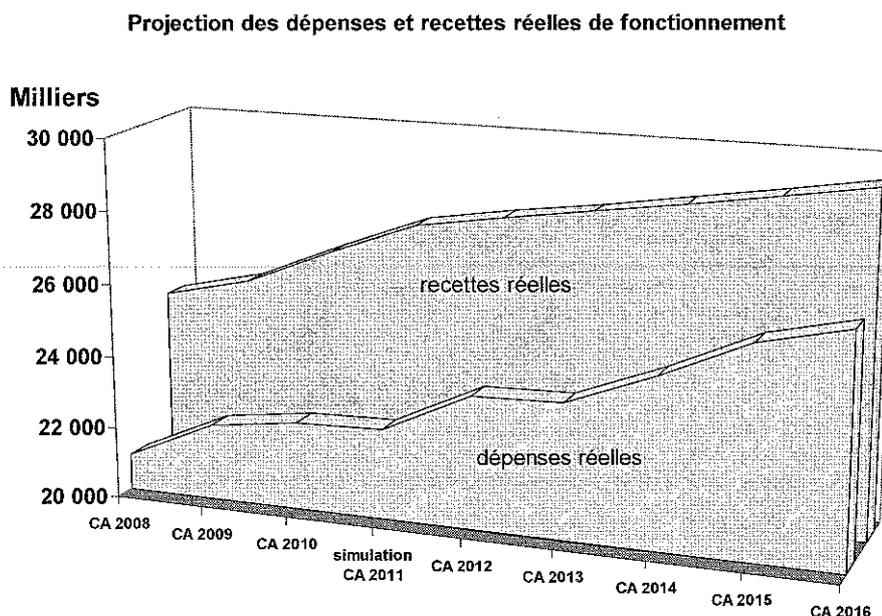
### Hypothèses de gestion – analyse prospective

A partir des données présentées ci-avant et en application des options prudentielles de base ci-dessus, une projection des futurs comptes administratifs a été bâtie, les paramètres ont été définis de la façon suivante :

- Charges à caractère général : + 3 % par an
- Charges de personnel : autour de + 3 % par an (même + 2,3 % en 2012) et + 4,5 % en 2014 et 2015 afin de tenir compte des nouveaux recrutements induits par la construction de la Médiathèque et de la Maison de la Vie Associative et de l'Eco citoyenneté,
- Un encours de la dette inférieur à 20 M€ soit un endettement d'environ 840 €/habitant, se situant toujours bien en deçà de notre strate (1 047 €/hab),
- Une fiscalité évoluant à 2 % par an, soit une évolution légèrement inférieure à celle constatée ces dernières années,
- Un volume global de subvention de 3 M€ pour le financement de nos dépenses d'équipements.

### Enjeu en termes de risque pour les dépenses de fonctionnement

Au travers de cet exercice, il est important de signaler, comme l'indique le premier graphique ci-dessous que si la dynamique des recettes ne faisait pas ressortir une progression équivalente à celle des dépenses incontournables de fonctionnement, un déséquilibre ne manquerait pas de se manifester. Il importe donc de rester vigilant sur l'évolution des dépenses tant en qualité qu'en volume.



Le graphique ci-dessus exprime toutefois le resserrement des marges de manœuvre pour nos futures dépenses d'investissement.

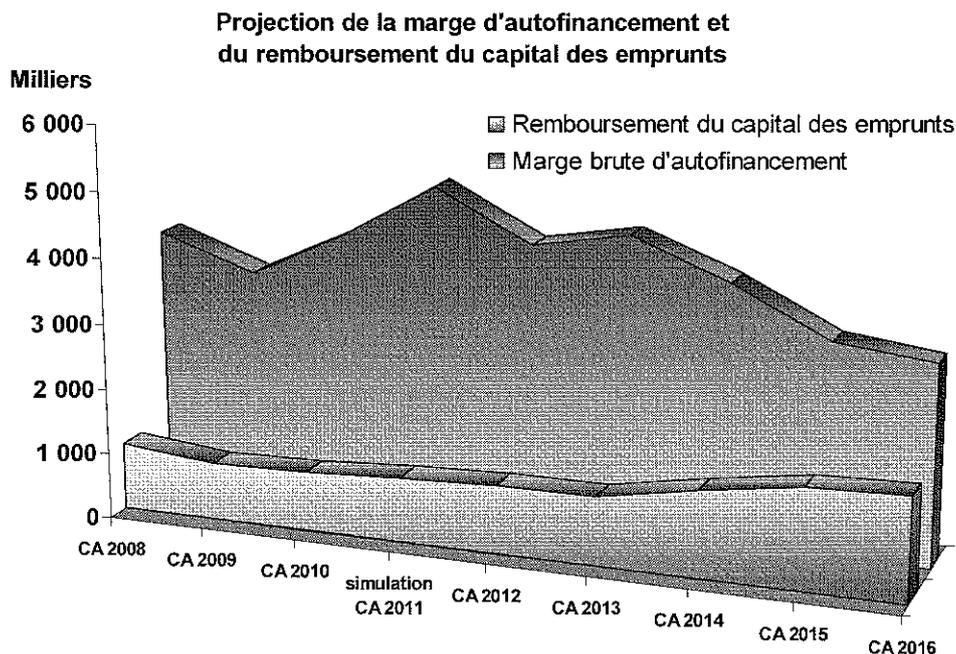
### Resserrement des marges de manœuvre pour l'investissement

Pour les années à venir, il a également été calculé la capacité de la commune à investir en tenant compte :

- o de la réalisation d'un plan d'investissement sur le mandat d'environ 40 M€ comprenant bien évidemment l'ensemble de notre programme d'investissement actuel,
- o d'un encours de la dette raisonnable et demeurant inférieur à 20 M€.

Cette projection permettrait de garantir des possibilités d'investissement conséquentes au-delà de 2014.

Le graphique ci-dessous permet d'observer la diminution de notre marge d'autofinancement induite par l'augmentation de nos charges, des frais financiers mais également par la stabilité des dotations de l'Etat qui sera très certainement dans la continuité de ces deux dernières années. A noter également la sensible augmentation du remboursement du capital de la dette consécutive à la croissance de l'encours.



### Réactualisation de notre plan d'investissement

La masse des dépenses d'équipement du mandat a été actualisée à **40,5 M€ (soit une moyenne annuelle de 6,8 M€)**, à savoir :

#### déjà réalisé :

- 3,4 M€ de travaux de voirie et d'enfouissements de réseaux,
- 1,2 M€ acquisition d'un terrain contigu à la Plaine des Sports des Ecus
- 0,8 M€ pour la restructuration de la Maternelle Chenille Verte (réalisation 2009),
- 7,6 M€ pour les autres investissements (travaux d'entretien de bâtiments et acquisition pour les services municipaux)

#### en cours de réalisation :

- 4,2 M€ pour la Plaine des Sports Jean Jaurès,
- 1,2 M€ pour l'espace associatif diocésain,
- 1,5 M€ pour l'acquisition et l'aménagement du bois de l'Hippodrome,
- 8 M€ pour la construction de la nouvelle médiathèque,
- 3 M€ pour la Maison de la Vie Associative et de l'Eco citoyenneté,

#### à réaliser :

- 3 M€ de travaux de voirie et d'enfouissements de réseaux restant à réaliser sur le mandat pour un total de 7 M€ sur la période 2008 à 2014,
- 5,1 M€ pour les autres investissements (travaux d'entretien de bâtiments et acquisition pour les services municipaux) restant à réaliser sur le mandat pour un total de 18,9 M€ sur la période 2008 à 2014.
- 1,5 M€ pour l'acquisition du mobilier, des équipements numériques et du fonds documentaire pour la médiathèque.

En tenant compte de l'analyse faite sur le fonctionnement, le financement de nos dépenses d'équipements serait à assurer par :

- Autofinancement : 40 % des investissements par virement net de la section de fonctionnement afin de ne pas obérer l'avenir par une politique d'emprunts excessive,
- évaluation du FCTVA sur la période : environ 15 % du montant des dépenses d'équipement,
- nouveaux emprunts dans les limites fixées.

### 3 – Le projet de budget primitif pour 2012

- A - L'environnement fiscal et financier de la Commune
- B – L'ambition et la nécessité d'une politique de développement durable
- C- La section de fonctionnement
- D - La section d'investissement

#### **A - L'environnement fiscal et financier de la Commune**

##### La fiscalité et la DGF

Par rapport à l'année 2010, les **bases notifiées 2011 des trois taxes** ont varié de 2,64 % (soit + 364 449,10 € de produit fiscal supplémentaire) qui résultent de la mise à jour des bases de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières. De plus, l'augmentation des taux d'imposition qui a été votée par notre assemblée en mars dernier a permis de générer 1 015 772,88 € de produit supplémentaire, soit un complément de 7,24 % de produit.

Le montant final pour 2011 (contributions directes) est de **15 051 763,17 €**, soit environ 55 % de nos recettes réelles budgétaires de fonctionnement.

Pour 2012, notre prévision budgétaire tiendra compte d'une variation globale des bases de 1,8 % sans augmentation des taux.

La **DGF** pour 2011 de 4 304 532 € représente quant à elle environ 15,50 % de nos recettes réelles de fonctionnement et marque une diminution de 1,82 % par rapport à 2010. Pour 2012, cette dotation, selon les simulations faites à fin novembre par la CUB, sera en diminution de plus de 2%, il est prévu une recette budgétaire de l'ordre de 4 200 000 €.

##### L'encours de la dette

Il convient de préciser dans un premier temps que des incertitudes demeurent quant à l'accès au crédit pour les collectivités locales pour l'année 2012. Cette difficulté a été « surmontée » pour 2011, par le déblocage d'une enveloppe exceptionnelle de 3 milliards d'euros par l'État.

Sur cette enveloppe, le Bouscat a contractualisé un prêt de 1 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts au taux fixe de 4,51 %.

La création d'une agence de financement des collectivités locales, ainsi que d'une nouvelle banque de financement, à la suite du démantèlement de Dexia, permettra de réaliser les besoins de financement nécessaires aux collectivités locales et aux économies locales.

Cette année, notre encours de la dette s'établira **au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à environ 9,9 M€**, en légère augmentation par rapport à 2011.

Pour information :

##### **Encours de la dette total**

|             |                 |                       |                 |
|-------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| <b>2008</b> | <b>11,17 M€</b> | <b>Prévision 2012</b> | <b>9,9 M€</b>   |
| 2007        | 10,35 M€        | <b>2011</b>           | <b>9,40 M€</b>  |
| 2006        | 8,87 M€         | <b>2010</b>           | <b>9,32 M€</b>  |
| 2001        | 12,01 M€        | <b>2009</b>           | <b>10,27 M€</b> |

## Encours de la dette par habitant

|  |              |
|--|--------------|
| Métropole dans la strate (au CA 2010) <sup>2</sup>   | 1 047 €      |
| Moyenne CUB dans la strate (au CA 2010) <sup>1</sup> | 732 €        |
| <b>Le Bouscat au 1<sup>er</sup> janvier</b>          |              |
| <b>prévisionnel BP 2012</b>                          | <b>420 €</b> |
| BP 2011  | 398,64 €     |
| BP 2010  | 393,04 €     |
| BP 2009  | 433,21 €     |
| BP 2008  | 492,68 €     |
| BP 2007  | 456,62 €     |

Les taux d'intérêts, qui passent de 1,227 % (Euribor 6 Mois) à fin 2010 à 1,793 % en 2011 (chiffre connu au 29/10/2011), justifient la légère hausse des intérêts de la dette sachant également que notre encours est constitué à fin 2011 d'environ 62 % de taux fixe (taux moyen de 3,68 % pour 10 contrats) et 38 % de taux variable (taux moyen de 1,77 % pour 13 contrats).

### Un autofinancement permettant de préserver la capacité financière de notre commune

L'autofinancement prend en compte le FCTVA, la TLE, les subventions d'investissements, les amortissements et le virement net à la section d'investissement 1,7 M€ (déduction faite du remboursement du capital des emprunts), pour un total d'environ 3 M€, soit environ 55 % du montant global des investissements (chapitres 204, 20, 21 et 23) de 5,8 M€ pour 2012 (hors report 2011).

### B – L'ambition et la nécessité d'une politique de développement durable

Depuis 2009, la Mairie du Bouscat s'est engagée dans un Agenda 21 local. Il s'agit de construire, dans la concertation, un projet de développement territorial durable qui visera à la conduite du changement dans les comportements et dans les actions pour répondre aux enjeux primordiaux qui se posent tant du point de vue économique, environnemental que social.

L'agenda 21 se traduit donc par la mise en œuvre d'actions et par le déroulement d'une démarche dont la finalité est de faire que le Développement Durable devienne la clef de lecture des actions de la collectivité. L'enjeu est de véritablement travailler à un nouveau projet de société, en mettant en place une mutation de nos politiques et de nos façons de faire à l'échelle communale, tout en s'inscrivant dans la dynamique enclenchée depuis des années au niveau international, national et local.

A ce titre, l'actualité est riche pour les collectivités, avec notamment l'adoption de la loi Grenelle 2 en juillet 2010 qui engage les collectivités de plus de 50 000 habitants dans des plans climat et rapports de développement et qui donne une définition au développement durable autour de ses 5 finalités. Localement, la Communauté Urbaine de Bordeaux vient d'adopter son plan climat et son Agenda 21, le Conseil Général poursuit son engagement et le Conseil Régional travaille particulièrement sur les nouveaux schémas (air, énergie, climat et de cohérence écologique).

Au Bouscat, en 2010, des actions nouvelles ont été mises en place, la concertation a été lancée avec la population et les acteurs locaux et la démarche s'est déroulée suivant la 2<sup>ème</sup> phase prévue, celle de l'élaboration d'un diagnostic. L'année 2011 a permis d'adopter ce diagnostic qui pose un état des lieux du territoire au regard des enjeux locaux et de développement durable. Sur cette base, une stratégie pour Le Bouscat a été retenue suivant 4 axes prioritaires : axe 1 "une ville qui améliore durablement son cadre de vie" ; axe 2 "une ville qui favorise le lien, les échanges et la solidarité" ; axe 3 "une ville qui développe une vie économique responsable" ; axe 4 "une ville qui encourage l'implication de tous et les coopérations". Ces deux étapes ont été validées par délibération en Conseil Municipal du 12 juillet 2011.

Le travail se poursuit jusqu'à début 2012 sur l'élaboration du programme d'actions triennal pour une adoption définitive prévue au 1<sup>er</sup> semestre. D'ores et déjà, des actions ont été identifiées pour l'année 2012, sur la base d'un travail avec la population, les acteurs locaux et les services. C'est pourquoi, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, des enveloppes budgétaires seront proposées, pour permettre de concrétiser notre engagement dès la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de l'Agenda 21.

<sup>2</sup> Sources : Site Internet de la DGCL

[http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo\\_struct\\_fina\\_loca/comp\\_coll/comm.html](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_coll/comm.html)

pour la CUB, Communes de la Strate : Bègles, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Lormont, Saint Médard en Jalles, Talence et Villenave d'Ornon

Ces dépenses sont aujourd'hui cruciales pour engager nos actions dans une approche plus respectueuse de notre environnement et cadre de vie, d'équité sociale et dans une croissance économique plus sélective et circulaire.

## **C - La section de Fonctionnement**

Dépenses courantes de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement seront en légère augmentation aux environs de + 1,8 %. La maîtrise de l'ensemble des postes de dépenses reste bien entendu notre priorité.

Les principaux postes varient de la façon suivante :

### ➤ les charges de personnel

Ce poste du budget devrait enregistrer une augmentation de + 2,3 % par rapport à notre budget de 2011.

Il faut noter qu'après deux exercices 2009 et 2010 qui ont vu une augmentation de la masse salariale de plus de 5 % suite à un effort important de restructuration des équipes municipales pour améliorer la qualité des services rendus à la population, le compte administratif devrait constater en 2011 une augmentation inférieure à 1 % des charges de personnel fixant la moyenne d'augmentation de ces trois dernières années à 3,8 %.

### ➤ Les dépenses courantes de fonctionnement

Nos charges réelles de fonctionnement subiront une variation de l'ordre de + 1,8 % et ceci afin d'optimiser le fonctionnement de la collectivité notamment :

- la maîtrise de nos charges à caractère général,
- une légère hausse des subventions versées par la Ville aux associations,
- une légère diminution des frais financiers due à la stabilité de notre encours.

Notre virement à la section d'investissement devrait se situer aux alentours de 2,7 M€ participant, déduction faite du remboursement du capital de la dette, à hauteur de 1,7 M€ à l'autofinancement des dépenses d'équipement 2012.

---

## **Recettes de fonctionnement**

Nos recettes réelles de fonctionnement connaîtront une variation de l'ordre de + 3 %.

La fiscalité et les différentes dotations de l'Etat (chapitres 73 et 74) représentent près de 90 % de ce poste. Le budget 2012 prévoit la stabilité de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et une baisse de 10 % de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Par contre, il faudra anticiper comme en 2011 une baisse de la DGF et des autres dotations de l'Etat.

Nos autres recettes de fonctionnement concernent plus particulièrement :

- les droits d'inscriptions et d'entrées (chapitre 70) : crèches, accueils périscolaires, école de musique, culture, piscine, etc (+ 7 %), traduisant un accroissement de la fréquentation de nos structures (ALSH en particulier),
- les droits de voirie, taxe sur les paris hippiques, stationnement, taxe électricité, droits de mutation, publicité, etc... en légère augmentation essentiellement due au redressement de la perception des droits de mutation après la forte baisse de 2009 (chapitre 73 hors perception des trois taxes + 14 %),
- les subventions C.A.F : ce budget sera en légère hausse notamment suite à l'accroissement de la fréquentation de nos structures,
- les locations et redevances diverses (revenu des immeubles, redevance restauration, participation des salariés aux tickets restaurants etc...) seront en hausse avec une prévision budgétaire en augmentation d'environ 10 % essentiellement consécutive à l'augmentation des redevances versées pour les repas extérieurs de la cuisine municipale.

## **D - La section d'investissement**

En début de ce débat d'orientations budgétaires, le Plan Pluriannuel d'Investissement vous a été présenté.

Rappelons ci-après les principaux projets de ce PPI qui seront financés sur le budget 2012.

- travaux de restructuration de la **Plaine des Sports Jean Jaurès** et de construction de **l'espace associatif diocésain**,
- aménagement du bois de l'**Hippodrome**,
- **enfouissements de réseaux** pour environ 1 M€,
- travaux de maintenance générale et de mise en conformité sur les bâtiments communaux, notamment rénovation de la RPA Bérangère, continuité du programme d'accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite, travaux de rafraîchissement de la maison de quartier Angevin, de la maternelle Ermitage et de la primaire du Centre 1.
- frais d'étude et de lancement des consultations du programme de la **nouvelle Médiathèque et de la Maison de la Vie Associative et de l'Eco citoyeneté**,

A ces investissements, s'ajouteront ceux qui ont généré les reports de 2011 estimés à ce jour à environ 4 M€.

Le **financement définitif 2012** des travaux pour 5,8 M€ (hors prévision de report de 4 M€) devrait être assuré par :

- un **volume d'emprunts global** de 2,8 M€ qui seront consolidés en fonction de l'avancement des programmes d'investissements,
- un **autofinancement** d'environ 3 M€ dont 0,8 M€ d'amortissements et 0,6 M€ de FCTVA, TLE et subventions d'investissement (FDAEC).

## Conclusion

Dans une conjoncture peu porteuse, les mesures prises année après année pour optimiser les dépenses et accroître les recettes permettent d'envisager le maintien de la dynamique de gestion et d'investissement pour 2012 et ainsi de poursuivre la réalisation des engagements du mandat.

Les options envisagées pour bâtir le budget 2012 seront significatives de la volonté de garantir aux Bouscatais la continuité et le développement des services qu'ils sont en droit d'attendre en contre partie de leurs contributions.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Messieurs les Adjointes Délégués,

A débattu sur les orientations budgétaires 2012 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 13 Décembre 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET

